Lausanne, le 10 juin 2025

INTERPELLATION URGENTE : JUSTICE ET VÉRITÉ POUR MICHAEL KENECHUKWU EKEMEZIE

Lundi 26 mai, la presse rendait public le décès d'un homme noir dans les cellules de la police lausannoise. La première réaction officielle du ministère public fut d'indiquer qu'il n'y avait pas eu de témoin oculaire, ni de plaquage au sol, ni de clé d'étranglement réalisés par les forces de l'ordre. Or, durant les 24 premières heures qui ont suivi, des témoins et des vidéos ont pu apparaître. Ces éléments décrivent ou révèlent une intervention particulièrement violente et il semble qu'il y a bien eu recours au plaquage au sol. Ce qui interroge et qui inquiète, c'est que la version publique du Ministère public, en plus d'avoir été contredite, peut être perçue comme un appel à ne pas témoigner et une clôture de cette étape cruciale de la recherche des faits constitutifs de l'affaire, dans la procédure judiciaire désormais ouverte.

À l'heure actuelle, les quatre policiers impliqués dans la mort de Michael Kenechukwu Ekemezie, dimanche 25 mai, sont prévenus d'homicide par négligence. Une autopsie a été requise et le Ministère public a ouvert une enquête. Pour autant, aucun de ces éléments n'est de nature à nous rassurer quant à la manifestation de la vérité. En effet, Michael Kenechukwu Ekemezie est le cinquième homme noir décédé directement ou des suites d'une intervention policière en 10 ans dans le canton de Vaud. Or, pour les quatre cas précédents, aucune condamnation n'a jusqu'à présentété prononcée, alors même que des responsabilités des représentant-e-s des forces de l'ordre semblaient engagées. Cela nous conduit à douter que les mêmes causes produisent des effets différents, dans des circonstances en maints points analogues.

Concernant les quatre agents, ils sont apparemment toujours en exercice. Étant donné la gravité des faits, mais aussi la « banalité » de conditions de leur survenue (la lutte contre le deal de rue), il semble nécessaire de suspendre ces agents pour éviter que, dans le cas où leur responsabilité serait engagée, ils ne commettent d'autres violences de cet ordre dans le cadre de leurs missions.

Concernant l'autopsie, nous ne savons pas actuellement qui doit la conduire et n'avons donc aucune garantie qu'elle sera faite de manière indépendante. En effet, le cas récent de Mike Ben Peter était de ce point de vue inquiétant : l'autopsie qui a servi de base au procès et à la version de policière a été sévèrement remise en cause par des expert-e-s indépendant-e-s.

Concernant l'enquête ouverte par le Ministère public, il serait problématique qu'elle ne soit pas menée par une instance similaire d'un autre canton, du fait des risques de collusions qui peuvent apparaître entre cette institution et la Police lausannoise. Cela est par ailleurs illustré par le traitement partial et express du cas Mike Ben Peter, selon de nombreux-ses observateur-ices, mais aussi par le très récent revers qu'inflige le Tribunal Cantonal au Ministère public, en ordonnant à ce dernier de rouvrir le dossier de l'affaire Nzoy. Et ce sans oublier la proximité entre la Police municipale et la Police de sûreté vaudoise en charge de l'instruction.

S'ajoute à cela l'enjeu de disposer de toutes les preuves et éléments nécessaires à reconstituer les faits constitutifs la manifestation de la vérité. Qu'il s'agisse des vidéos de surveillance proches du lieu d'interpellation ou du poste de police, des échanges radios entre agent-e-s avant, pendant et après les faits survenus le dimanches 26 mai, de la récolte de témoignages, ou de tout autre élément pouvant concourir à l'établissement d'une enquête complète et transparente.

L'intervention qui a coûté la vie de Michael Kenechukwu Ekemezie s'est déroulée sur la même rue et à quelques mètres de celle qui avait emporté celle de Mike Ben Peter. Et le jour de sa mort, le 25 mai, était aussi le jour de commémoration de celle de George Floyd aux États-Unis. Ce sont deux sinistres coïncidences qui, espérons-le, serviront d'alarme à la Municipalité et aux autorités cantonales, pour mettre fin à ce qui s'apparente à une impunité policière dans notre canton, vis-à-vis des violences exercées sur des personnes noires et précarisées, et ainsi mettre en œuvre des mesures concrètes pour réduire les violences policières et combattre toutes les formes de discriminations qui ont cours dans le cadre d'interventions de police.

Compte-tenu de ce qui précède, les soussigné-e-s adressent les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quels commentaires la Municipalité peut-elle faire au sujet de la très grande proportion – pour ne pas dire l'intégralité – des personnes décédées dans le cadre d'interventions de ce type à Lausanne soient des personnes noires ? Quelle est l'appréciation de la Municipalité quant à cette série de décès ? Ne considère-t-elle pas que leur récurrence donne lieu à considérer qu'il y aurait une composante structurelle et systémique qui favorise les violences et les abus sur les personnes racisées ?
2. Quelles mesures concrètes la Municipalité peut-elle s'engager à prendre d'elle-même, à soumettre à notre Conseil ou à proposer aux autorités cantonales et fédérales, pour éviter que de telles situation ne se reproduisent ?
3. La Municipalité va-t-elle décider la suspension des quatre agents impliqués dans l'arrestation de Michael Kenechukwu Ekemezie ? Quelles démarches ont été ou vont être entreprises vis-à-vis de ces employés communaux ? Si la suspension n'est pas décidée, comment la Municipalité peut-elle garantir que ces agents impliqués soient affectés à d'autres tâches que celles en lien avec le décès traité dans la présente interpellation ?
4. De quelle manière la Municipalité peut-être garantir l'archivage et la mise à disposition de la justice de l'ensemble des documents (enregistrements des caméras de surveillance publique, des caméras du poste de police de Lausanne, des bodycams, échanges radios des agents, procès-verbaux, témoignages, etc.) potentiellement utiles à l'enquête ? L'a-t-elle déjà fait ?
5. La Municipalité peut-elle garantir que l'autopsie sera menée par un-e/des expert-e(s) médicolégal-e(s) indépendant-e(s) de la police et de la justice vaudoise ? Que compte entreprendre la Municipalité pour garantir l'impartialité de cette démarche ?
6. La Municipalité peut-elle faire ordonner la conduite d'une enquête de voisinage rigoureuse et la publication d'appel à témoin garantissant la protection des sources ? Quelle est la position de la Municipalité quant à une telle démarche ?
7. La Municipalité peut-elle demander le transfert de l'enquête au Ministère Public d'un autre canton, pour réduire les risques de collusion ? Peut-elle demander qu'y soit associés des expert-e-s indépendant-e-s ? Quel est son avis général sur la problématique de garantir l'indépendance et l'impartialité de cette affaire ?
8. Quand la Municipalité a-t-elle l'intention de soumettre à ce Conseil une modification du règlement de police pour garantir l'interdiction du plaquage ventral, mesure adoptée par notre Conseil il y a déjà plus d'une année ? De même, la Municipalité envisage-t-elle, devant l'enchaînement de telles interpellations menant au décès, de reconsidérer sa position sur la mise en œuvre d'un récépissé pour chaque interpellation de police, ainsi que sur les importants dispositifs sécuritaires déployés contre le deal de rue, qui ont montré leur inefficacité et leurs sinistres écueils ?
9. La Municipalité peut-elle tenir informé le Conseil des résultats des travaux de la commission de déontologie concernant l'introduction d'une instance indépendante pour instruire les plaintes ?
10. Les frais de rapatriement du corps étant onéreux, la Municipalité est-elle prête à octroyer un soutien financier à la famille du défunt, si celle-ci lui en fait la demande, pour qu'elle puisse enterrer dignement le corps de son fils, de son mari, de son frère, de son père ? De même, la Municipalité est-elle disposée à prendre en charge les frais juridiques de la défense de la famille de la victime ?

Franziska Meinhert

Pierre Conscience (EàG) | Mountazar Jaffar (PS) | Ilias Panchard (Verte-e-s)

Lana Damergi (EàG) | Romane Benvenuti (Vert-e-s) | Samson Yemane (PS)

Johann Dupuis (EàG) | Prisca Morand (Vert-e-s) | Loris Sacchi

Namel Khenisse | Magdi Gaucaz | Agathe Sidorenko